



Réunion de Conseil Municipal
Procès-Verbal de la Séance du 16 Mai 2024

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 07 Mai 2024

de Présents 14

de Votants 15

L'an deux mil vingt-quatre, le seize mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

Présents : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER, Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjoints au Maire), M. Gérard GOHIER, M. Éric DONZALLAZ, Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER, M. Sylvain JONCHERAY, Mme Delphine HUGNET, Mme Aurore LUCAS, Mme Mathilde BLANCHET, Mme Céline BELLANGER et M. Michel FOUCHER formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusé : M. Patrick GERBEAU (pouvoir à Mme Marie-Madeleine ROYER),

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. Dominique LUCAS est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 04 Avril 2024
- Suppression d'un poste d'adjoint
- Commission de suivi de site Aprochim
- Devis voirie rue des écoles
- Enfant scolarisé en ULIS - Prise en charge des coûts de fonctionnement
- Transfert du camping de Villiers-Charlemagne – Modification des statuts à compter du 1^{er} juillet 2024
- Compte-rendu des Commissions
- Divers

Arrêté du dernier procès-verbal

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 04 avril 2024.

Le PV est arrêté à l'UNANIMITÉ des membres présents à cette séance.



DÉLIBÉRATION N°2024-05-16-01 Suppression d'un poste d'adjoint

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que M. Éric DONZALLAZ, 3^{ème} Adjoint, a démissionné de son poste d'Adjoint au Maire et que cette dernière a été accepté par la Préfète de la Mayenne.

Vues les dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire, et qu'il est ainsi possible de décider de la suppression d'un poste ;

Considérant que le corps municipal compte actuellement 4 adjoints, nommé le 26 mai 2020 mais que ce nombre pourrait être ramené à 3 adjoints, sans que la bonne marche des services municipaux n'en soit altérée, sans contrevenir au chiffre minimum de 1 adjoint imposé par l'article L.2122-1, et sans que ne soit atteinte la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal fixée par l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la démission d'un adjoint a pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur,

Monsieur le Maire propose, en conséquence, de supprimer un poste d'adjoint et de promouvoir d'un rang Mme Nolwenn Boissinot de 4^{ème} à 3^{ème} Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :

- **SUPPRIME un poste d'adjoint pour la durée du mandat,**
- **FIXE le nombre d'adjoints à 3 et promeut d'un rang chaque adjoint d'un rang inférieur, soit Mme Nolwenn BOISSINOT, de 4^{ème} adjointe à 3^{ème} Adjointe,**
- **ACTUALISE le tableau du Conseil Municipal.**

DÉLIBÉRATION N°2024-05-16-02 Commission de Suivi de Site Aprochim

Monsieur le Maire expose,
La Commission de Suivi de Site (CSS) mise en place auprès de la société Aprochim pour son site de Grez-en-Bouère est composée de cinq collègues, dont un collègue « élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale » et arrive à échéance le 14 juin 2024.

En application des dispositions du décret n°2012-189 du 7 février 2012, qui indique que « les membres de la commission sont nommés par le préfet pour une durée de cinq ans », il convient de procéder au renouvellement de cette commission.

Un membre titulaire et un membre suppléant doivent être nommément désignés pour chaque commune et EPCI membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE, DÉSIGNE en tant que membre titulaire, M. Jean-Pierre FOUCHER et en tant que membre suppléant, M. Éric DONZALLAZ.

M. Michel FOUCHER votre contre, il ne comprend pas que ce soit M. Éric DONZALLAZ sachant qu'il démissionne de son poste d'Adjoint et qu'il faut être virulent contre Aprochim. Monsieur Éric DONZALLAZ répond qu'il reste conseiller municipal et que s'il estimait ne plus être capable il se serait retiré également de la commission.



Monsieur Michel FOUCHER expose qu'Aprochim a été condamnée à plusieurs reprises pour pollution.

DÉLIBÉRATION N°2024-05-16-03 Devis voirie rue des écoles

Monsieur Dominique LUCAS expose que la voirie de la rue des écoles est en souffrance et qu'il est nécessaire d'en faire la réfection. Il ajoute que 2 entreprises ont envoyé des devis :

- PIGEON pour un montant de 31 665,70 € HT soit 37 998,84 € TTC
- CHAPRON pour un montant de 27 671,20 € HT soit 33 205,44 € TTC

Il ajoute que la signalisation de l'école ne sera possible qu'une fois que ce sera refait (marquage au sol).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :

- **ACCEPTÉ le devis de l'entreprise CHAPRON pour un montant de 27 671,20 € HT soit 33 205,44 € TTC.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis avec cette entreprise.**

DÉLIBÉRATION N°2024-05-16-04 Enfant scolarisé en ULIS – Prise en charge des coûts de fonctionnement

Monsieur le Maire expose que l'adjointe au Maire chargée de l'éducation, de l'égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations de la ville de Laval, a adressé une demande de prise en charge financière à la Commune pour un enfant de Grez-en-Bouère inscrit en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à l'école Alain de LAVAL.

Faute de dispositif adapté sur la Commune pour accueillir cette élève, cette dernière se doit de participer financièrement aux frais de fonctionnement pour cette élève.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :

- **DECIDE de participer aux dépenses scolaires pour cet élève scolarisé à l'école Alain à LAVAL, en ULIS, pour un montant total de 386,00 €.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou, à défaut son représentant, à signer tout document concernant ce dossier.**

DÉLIBÉRATION N°2024-05-16-05 Transfert du camping de Villiers Charlemagne – Modification des statuts à compter du 1^{er} juillet 2024

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2003-P1809 du 30 octobre 2003 portant extension du territoire et modification des statuts de la Communauté de communes de Meslay du Maine,
- Vu les arrêtés préfectoraux N°2006-P1174 du 17 août 2006, N°2008-P320 du 13 mars 2008, N°2008-P1682 du 30 décembre 2008, N°2009-P139 du 11 février 2009, N°2009-P1244 du 8 décembre 2009, N°2009-P1381 du 29 décembre 2009, N°2010-P542 du 4 mai 2010, N° 2012 207 005 du 25 juillet 2012, du 21 décembre 2015, du 20 janvier 2016, du 29 décembre 2016, N°53-2017-12-21-003 du 21 décembre 2017, N° 53-2019-03-29-001 du 29 mars 2019 et celui du 28 juin 2021 portant modifications des statuts de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez,
- Vu la délibération de la Communauté de Communes du 2 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le transfert du camping à la commune de Villiers Charlemagne au 1^{er} juillet 2024 et de modifier ainsi les statuts de la CCPMG :



Extrait des statuts actuels (2021)	Modifications à compter du 1 ^{er} Juillet 2024
<p>VII Gestion des équipements à vocation touristique</p> <p>La communauté de communes est compétente pour : les études, la promotion, le développement, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements existants à vocation touristique d'intérêt communautaire.</p> <p>1 - Equipements communautaires à vocation touristique</p> <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <p style="text-align: center;">Paragraphe existant :</p> <p>la base de loisirs intercommunale de la Chesnaie le swin golf intercommunal de la Chesnaie les chalets intercommunaux situés sur le territoire d'Arquenay, le Bignon du Maine et le site de la Chesnaie le camping intercommunal situé à Villiers Charlemagne le Village Vacances Nature et Jardin situé à Bouère Le moulin Cavier situé à Grez en Bouère</p> <p>La salle d'animation intercommunale située à Maisoncelles du Maine</p>	<p>VII Gestion des équipements à vocation touristique</p> <p>La communauté de communes est compétente pour : les études, la promotion, le développement, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements existants à vocation touristique d'intérêt communautaire.</p> <p>1 - Equipements communautaires à vocation touristique</p> <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <p style="text-align: center;">Paragraphe modifié :</p> <p>la base de loisirs intercommunale de la Chesnaie le swin golf intercommunal de la Chesnaie les chalets intercommunaux situés sur le territoire d'Arquenay, le Bignon du Maine et le site de la Chesnaie le Village Vacances Nature et Jardin situé à Bouère Le moulin Cavier situé à Grez en Bouère</p> <p>La salle d'animation intercommunale située à Maisoncelles du Maine</p>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :

- VALIDE le transfert du camping à la commune de Villiers Charlemagne à compter du 1er juillet 2024,
- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez comme présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

▪ Scolaire :

Madame Marie-Madeleine ROYER informe le Conseil Municipal que :

- La braderie aux jouets a eu lieu le samedi 27 avril 2024 : 11 exposants et jardin fleuri pour la vente de plants potager. Une quarantaine de personnes sont venues. Dommage que le beau temps ne fût pas au rendez-vous. L'opération sera certainement renouvelée l'année prochaine mais à une date hors vacances scolaires.
- La prochaine date à retenir : le 4 juillet 2024 de 09h00 à 11h00. Organisation de la balade éco-responsable dans le bourg avec l'ensemble des élèves des deux écoles et quelques élèves de 6^{ème}. Recherche de bénévoles pour encadrer les enfants ce jour-là.
- Un appel à candidatures a été lancé afin de remplacer Catherine MARIN, ATSEM, qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2024. 4 entretiens planifiés (en collaboration avec la Directrice de l'école publique) sur 45 candidatures reçues.

Monsieur Michel FOUCHER demande d'où en est la demande d'alarme Incendie dans le bâtiment du bas de l'école Levrot. Monsieur Éric DONZALLAZ répond qu'elle est inscrite au budget et est planifiée dans les travaux de cette année mais elle n'est en aucun cas obligatoire. Il précise que ce qui est obligatoire c'est une cloche ou un sifflet par exemple. Ce qui est le cas aujourd'hui.

Une alarme de catégorie 4 va être mise en place ; c'est juste une sonnerie qui est déclenchée manuellement.

▪ Communication / Presse :

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 14 mai à 20h00. L'ordre du jour était le suivant :



- Articles Flash Infos Juin (distribution aux alentours du 15/06)
- Présentation Synthèse Commission Communication (réunion CCPMG du 2 mai)
- Projets évènements à venir sur la commune
- Divers/questions

Madame Nolwenn BOISSINOT informe de l'arrivée du 5^{ème} bébé de l'année sur la commune (4 garçons et 1 fille).

Facebook : 791 publications réalisées depuis le lancement
755 abonnés (+ 25 depuis le dernier conseil)

LE TOP 5 :

1. La municipalité recrute une ATSEM – 6 434 personnes
2. Objet trouvé : clé de voiture – 2 357 personnes
3. Rugby : initiations prévues – 1 520 personnes
4. Action bol de purée école St Jean Baptiste – 1 345 personnes
5. Intervillage St Brice – 1 098 personnes
6. Les aurores boréales à Grez – 953 personnes
7. Vide grenier d'Houssay – 950 personnes
8. Braderie aux jouets CMJ – 893 personnes
9. Animation producteurs locaux cantine scolaire – 734 personnes
10. Jardin Fleuri ouvre ses portes le vendredi matin (vente de plants) – 730 personnes

▪ **Manifestations / Fêtes / Animations**

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que :

- La caravane des sports est bien intervenue sur la commune le samedi 4 mai de de 9h30-12h00 / 13h30-17h00 (parking co-voiturage Parc des Lilas). Repli à la salle polyvalente l'après-midi à cause de la météo capricieuse. 25 enfants sont venus sur la journée pour participer à des jeux ludiques autour des JO et découvrir le flag football qui est désormais un sport olympique pour le programme Los Angeles 2028.

- Le 31 mai à 20h au Collège Le Grand Champ : concert du groupe FERDINANT.

▪ **Urbanisme / Environnement :**

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a été programmée le 18 avril avec l'équipe du projet photovoltaïque chez M. BOURGET. Communication a été faite auprès des gens concernés mais qu'ils allaient compléter avec ceux qui manquaient. Dans la partie distribution électrique il est prévu que ce soit orienté vers Meslay du Maine et qu'il n'est pas prévu de distribution locale. En attente de la réception du document à jour.

▪ **Action Sociale :**

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal que la commission ne s'est pas réunie. Il précise que le local SDF a accueilli 7 personnes depuis le début de l'année 2024. Pour information en 2023 (année complète), 41 personnes ont été accueillies.

▪ **Travaux :**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que :



- Les travaux de la salle des sports sont en phase final pour le sol. Ils sont en surfacage et après ils ont la couche de peinture verte et les traçages à réaliser. Les travaux devraient être terminés fin de semaine prochaine. L'inauguration de la salle des sports aura lieu le 14 juin 2024 à 18h00.
- Quelques aménagements vont être réalisés à l'école Publique afin de leur permettre de faire classe à l'extérieur
- Le restaurant : permis de construire a été déposé

▪ **Voirie :**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que :

- Les travaux de voirie prévus en 2023 devraient être réalisés fin Mai/début Juin
- Le tableau concernant l'estimatif pour les travaux de voirie avec les prix du nouveau marché a été envoyé par M. Aymeric DELHOMMEAU de la CCPMG. L'entreprise EUROVIA a été retenue pour le marché d'enduit et l'entreprise Pigeon TP pour le point à temps.

DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une orthophoniste souhaite s'installer sur la commune à partir de septembre. Dans l'attente de l'extension du Pôle Santé (extension par le parking derrière, vers Jardin Fleuri), des petits travaux vont être réalisés au 5 rue Villebois Mareuil pour pouvoir l'accueillir.

Il ajoute qu'un nouveau Directeur Général des Services (DGS) a été recruté au sein de la CCPMG. Il va arriver juste avant les vacances. Ça va permettre d'avancer sur le sujet de la révision simplifiée du PLUi.

Date à retenir : Élections Européennes le dimanche 09 juin 2024.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 27 juin 2024 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h14.

Séance du 16 Mai 2024 – Délibérations prises du n°2024-05-16-01 à n°2024-05-16-05

2024-05-16-01	Suppression d'un poste d'adjoint	Approuvée à 15 voix POUR
2024-05-16-02	Commission de suivi de site Aprochim	Approuvée à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE
2024-05-16-03	Devis voirie rue des Ecoles	Approuvée à 15 voix POUR
2024-05-16-04	Enfant scolarisé en ULIS – Prise en charge des coûts de fonctionnement	Approuvée à 15 voix POUR



2024-05-16-05	Transfert du camping de Villiers-Charlemagne – Modification des statuts à compter du 1 ^{er} juillet 2024	Approuvée à 15 voix POUR
---------------	--	---------------------------------

Les élus municipaux présents à la séance du 16 Mai 2024

FOUCHER Jean-Pierre	Maire
LUCAS Dominique	1 ^{er} Adjoint
ROYER Marie-Madeleine	2 ^{ème} Adjointe
BOISSINOT Nolwenn	4 ^{ème} Adjointe
GOHIER Gérard	Conseiller Municipal
DONZALLAZ Éric	Conseiller Municipal
GABILLARD Nathalie	Conseillère Municipale
PANNIER Damien	Conseiller Municipal
JONCHERAY Sylvain	Conseiller Municipal
HUGNET Delphine	Conseillère Municipale
LUCAS Aurore	Conseillère Municipale
BLANCHET Mathilde	Conseillère Municipale
FOUCHER Michel	Conseiller Municipal
BELLANGER Céline	Conseillère Municipale

Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 27 Juin 2024

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance Dominique LUCAS	Monsieur le Maire Jean-Pierre FOUCHER
		

